



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire, sur convocation qui leur a été transmise le 5 décembre 2019 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-10 et L2121-11).

Etaient présents : M. Jean-Michel MASSÉ, Maire ; MM. Lucien THIBAUDEAU, Adjoint ; Monsieur Dominique SOLAS, Conseiller délégué ; Mmes Lise COULEAU, Béatrice GILLIES, Anne KAREHNKE, MM. Régis GUILLO, Fabrice MICHEAU, Patrick TREUSSART, Conseillers.

Etaient excusés : Mmes Elisabeth BOURGEOIS, Marie CHARLES, M. Alain CHARLET, Mme Laurianne ABIT ayant donné pouvoir à Lise COULEAU, Mme Christiane ANSELME ayant donné pouvoir à Régis GUILLO, M. Jean-Paul FLEURY ayant donné pouvoir à Jean-Michel MASSÉ

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Excusés : 6

Représentés : 3

Votants : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Lucien THIBAUDEAU est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le procès verbal de la séance du 6 novembre 2019, ne faisant l'objet d'aucune observation particulière, est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. BATIMENTS / VOIRIE / VOIES ET RESEAUX

1.1 Point Travaux

2. FINANCES

2.1 Budget Commune : vote des tarifs 2020

2.2 Budget Port de Plaisance : vote des tarifs 2020

2.3 Budget Camping municipal : vote des tarifs 2020

2.4 Budget Phare de Chassiron : vote des tarifs 2020

2.5 Demande de subvention exceptionnelle de la SNSM - Station Ile d'Oléron La Cotinière

2.6 Reversement du fond d'amorçage pour les rythmes scolaires au SIVOS ST DENIS/LA BREE

2.7 Demande de subvention auprès du Fond de restauration du patrimoine documentaire historique du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

2.8 SMACL : remboursement des frais irrépétibles (Affaire DUARTE)

3. PERSONNEL

3.1 Commune : création de poste de vacataire pour la distribution des bulletins municipaux

3.2 Phare de Chassiron : Création de poste de remplacement de fonctionnaire

4. AFFAIRES GÉNÉRALES

4.1 Organisation du marché des créateurs pour l'année 2020

4.2 Présentation d'un projet de balade en calèche

5. BUDGETS ANNEXES

5.1 Port de Plaisance

5.1.1 Demande de remboursement de séjour (Mr Jean-Claude PERROTIN)

6. QUESTIONS DIVERSES

1. BATIMENTS/VOIRIE/VOIES ET RESEAUX

1.1 POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Lucien THIBAUDEAU qui souhaite faire un point concernant les travaux effectués et à réaliser sur la Commune :

L'Escale

Les 2 tourelles de la hotte de l'office traiteur ont été changées par l'entreprise CASSERON. L'entreprise HUGON est intervenue sur les gradins pour le remplacement de vérins, résoudre plusieurs dysfonctionnements et réaliser l'entretien annuel.

Aire Camping-Cars

L'aire de stationnement sera fermée du 6 au 26 janvier 2020 afin de réaliser les travaux de changement des barrières et du système de paiement demandés par la Direction des Finances Publiques.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la régie a réalisé une recette de 233 904,00 € au 1^{er} décembre 2019. Depuis son ouverture en 2011 les recettes ont augmenté de 175 %.

Phare de Chassiron

Des travaux pour l'installation de la fibre au sémaphore ont été réalisés dans les jardins du Phare. Au vu de la qualité du revêtement de l'allée refait par l'entreprise, la réception des travaux a été refusée en l'état. L'entreprise doit intervenir afin de refaire le revêtement de l'allée principale située à l'arrière du Phare.

Installation de la Fibre à Saint Denis

L'entreprise en charge de l'installation des armoires a de nouveau relancé la mairie pour l'emplacement de certaines d'entre elles. Les documents administratifs transmis par cette dernière ne correspondaient pas avec les plans joint ni avec ce qui avait été déterminé lors d'une réunion à Saint Denis. Il sera repris contact avec l'entreprise afin qu'ils rétablissent des documents corrects.

Monsieur le Maire rappelle que l'installation de la fibre à Saint Denis est prévue pour 2022.

Marché

Le mur situé au fond des halles du marché couvert nécessite un ravalement. Il a été demandé plusieurs devis à des entreprises de peinture et de carrelage. Afin d'éviter une détérioration du mur il est proposé de carreler ce mur sur toute la longueur et sur 2 mètres de haut. Ces travaux seraient réalisés fin janvier/début février à la période la plus creuse pour les commerçants.

2. FINANCES

2.1 BUDGET COMMUNE : VOTE DES TARIFS 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser les tarifs liés au budget principal de la Commune pour l'année 2020.

Vu les propositions de la Commission des finances du 5 décembre 2019,

Il propose les tarifs suivants :

1. MARCHÉ DE JOUR		
		2020
MARCHÉ		
Période du 01/01 au 31/12		
Sous la halle (eau et électricité comprises)	le mètre linéaire	400,00 €
Période du 01/11 au 31/03		
Etals, véhicules aménagés et déballages en plein air		gratuit
Période du 01/04 au 15/06 et du 01/09 au 31/10		
Etals, véhicules aménagés et déballages en plein air	le mètre linéaire	1,20 €
Forfait électricité		1,90 €
Période du 16/06 au 16/09		
Etals, véhicules aménagés et déballages en plein air	le mètre linéaire	2,30 €
Forfait électricité		1,90 €

2. FORAINS		
		2020
A. Manèges , attraction foraine, Jeux (trampoline...)		
Tarifs journalier	le mètre carré	0,30 €
B. Cirques		
de 0 à 150 places	par jour	100,00 €
de 151 à 500 places		200,00 €
de 501 à 1500 places		600,00 €
plus de 1500 places		1 000,00 €
Dés le 3ème jour, remise de 30% par journée supplémentaires		
C. GUIGNOL		
Forfait jour		80,00 €

3. PHOTOCOPIES					
		Noir et blanc		Couleur	
Format		Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
2020					
A4	recto	0,30 €	Gratuit	0,70 €	0,30 €
	recto/verso	0,50 €		1,00 €	0,45 €
A3	recto	0,70 €		1,30 €	0,60 €
	recto/verso	1,00 €		1,90 €	0,90 €

TELECOPIES	
	2020
1ère page	1,20
Pages suivantes	0,30

4. MEDIATHEQUE			
Début de période : date d'inscription			2020
			tarifs caution
PRÊT			
Adhésion annuelle et individuelle		8,00 €	
Forfait mensuel et individuel / estivants		8,00 €	50,00 €
Forfait individuel longue saison du 01/06 au 30/09		8,00 €	50,00 €
Prêt de DVD			50,00 €
Prêt de jeux			50,00 €
renouvellement de la carte (perte ou détérioration)		5,00 €	
PHOTOCOPIE			
A4 noir/blanc	recto	0,30 €	
	recto/verso	0,50 €	
A4 couleur	recto	0,70 €	
	recto/verso	1,00 €	
A3 noir/blanc	recto	0,70 €	
	recto/verso	1,00 €	
A3 couleur	recto	1,30 €	
	recto/verso	1,90 €	
VENTE DE LIVRE			
Livre grand format, bandes dessinées, documentaires, beaux livres et livres		1,00 €	
livre de poche	l'unité		0,50 €
	3 livres de poche		1,00 €

5. PLAGES		
		2020
A. Plage de la Boirie		
Cabine de bains - de 10 m ²	le m ²	35,00 €
Cabine de bains = ou + de 10 m ²	le m ²	40,00 €
Stand / marchands ambulants	forfait	270,00 €
Club de plage	forfait	500,00 €
Plage des Huttes		
Diabolo Fun (augmentation ts les 3 ans 30 €)	forfait	920,00 €

6. TERRASSES		
		2020
Tous commerces concernés sur l'ensemble du bourg (excepté la zone portuaire)	le m ²	25,20 €

7. CIMETIERES			
	Ancien Cimetière		Nouveau cimetière
A. Concessions	concession simple (3,75 m ²)	concession double (6,25 m ²)	Concession (urne ou sépulture)
	2020		
de 15 ans			350,00 €
de 30 ans	200,00 €	400,00 €	
de 50 ans	300,00 €	600,00 €	
B. Columbarium	2020		
Location d'une case pour 15 ans		350,00 €	350,00 €

8. EXPLOITATION DES TELESCOPES	
	2020
Société WIKAMIDO	1 300,00 €

9. SALLES COMMUNALES								
A. Maison du Cadran Solaire								
	Associations				Particuliers			
	St Denis		Extérieures		Résidents à St Denis		Résidents Hors de St Denis	
	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution
	2020							
Journée	Gratuit	500,00 €	60,00 €	500,00 €	80,00 €	500,00 €	140,00 €	500,00 €
Week-end	Gratuit	500,00 €	100,00 €	500,00 €	140,00 €	500,00 €	250,00 €	500,00 €
Forfait ménage en cas de salle non rendue conforme à l'état des lieux	150,00 €							

B. Salle l'Escale						
2020	Associations		Particuliers			
	Location	Caution	Résidents à St Denis		Résidents Hors de St Denis	
			Location	Caution	Location	Caution
Salle seule						
Samedi/dimanche/jours fériés	Gratuit	500,00 €	200,00 €	500,00 €	250,00 €	500,00 €
Week-end			300,00 €	500,00 €	400,00 €	500,00 €
Jour de semaine			100,00 €	500,00 €	150,00 €	500,00 €
Salle + Office						
Samedi/dimanche/jours fériés	20,00 €	500,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Week-end			600,00 €	500,00 €	750,00 €	500,00 €
Jour de semaine			250,00 €	500,00 €	300,00 €	500,00 €
	Associations		Troupes privées / spectacles payants			
			Location		Caution	
Salle + scène & son + gradins						
Samedi/dimanche/jours fériés	50,00 €	900,00 €				
Week-end						
Jour de semaine						
Par spectacle			350,00 €		1 000,00 €	
Salle + scène & son + office						
Samedi/dimanche/jours fériés	40,00 €	750,00 €				
Week-end						
Jour de semaine						

Régisseur son et lumière	
	2020
par jour de travail	260,00 €

Ménage	
	2020
Forfait ménage en cas de salle non rendue conforme à l'état des lieux	250,00 €

10. AIRE DE CAMPING-CARS	
	2020
Tarif journalier unique	12,00 €
Tarif "ticket perdu"	36,00 €
Machine à laver	6,00 €
Dose lessive	0,60 €
Sèche-linge	2,00 €

11. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE LIES AU TOURISME			
A. Salle du Canot de Sauvetage			
	2020		
	par semaine	ménage	caution
Avril à juin, septembre	185,00 €	15,00 €	150,00 €
Juillet - Août	245,00 €	15,00 €	150,00 €
Octobre à Mars	105,00 €	15,00 €	150,00 €
En cas d'utilisation de la salle par plusieurs exposant à la même date :			
Le tarif normal divisé par le nombre d'exposants + 25 € par exposant			

B. Tennis							
	Carte 10h	Carte 5h	Carte résident	Heure	Heure Professeur	Heure groupe/pers	Tournoi / pers (ASD)
2020							
Hors saison	78,00 €	42,00 €	52,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	10,00 €
Saison (Juillet-Août)				10,00 €	6,50 €	6,00 €	10,00 €
La carte résident est délivrée sur présentation d'une carte d'électeur							

C. Mini-Golf				
	Groupe	Carte 5 entrées	Enfant + 8 ans / Adultes	Enfants - 8 ans
2020				
Hors saison	2,50 €	2,50 €	3,00 €	2,50 €
Saison (Juillet-Août)		15,00 €	3,50 €	3,00 €

D. Jeux de balles	
	2020
1 heure	6,00 €
10 séances d'1 heure	40,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les tarifs 2020 proposés ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

2.2 BUDGET PORT DE PLAISANCE : VOTE DES TARIFS 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser les tarifs liés au budget annexe du Port de Plaisance pour l'année 2020.

Vu les propositions du Conseil portuaire du 31 octobre 2019,

Vu les propositions de la Commission des finances du 5 décembre 2019,

Il propose les tarifs suivants :

1. TAXES D'AMARRAGE ET DE STATIONNEMENT DES BATEAUX						
A. Tarifs annuels et redevances annuelles d'usage : + 1,00%						
Cas particulier :						
Les multicoques usagers seront tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5.						
2020			Monocoques		Multicoques	
			CONTRAT ANNUEL TTC 1er janvier au 31 décembre	CONTRAT ANNUEL HT 1er janvier au 31 décembre	CONTRAT ANNUEL TTC 1er janvier au 31 décembre	CONTRAT ANNUEL HT 1er janvier au 31 décembre
	longueur	largeur				
A	< à 6,00 m	2,30 m	1 038,65 €	865,54 €	1 557,98 €	1 298,32 €
B	6,00 m à 6,49 m	2,45 m	1 212,70 €	1 010,58 €	1 819,05 €	1 515,88 €
C	6,50 m à 6,99 m	2,60 m	1 355,69 €	1 129,74 €	2 033,54 €	1 694,62 €
D	7,00 m à 7,49 m	2,70 m	1 497,31 €	1 247,76 €	2 245,97 €	1 871,64 €
E	7,50 m à 7,99 m	2,80 m	1 640,28 €	1 366,90 €	2 460,42 €	2 050,35 €
F	8,00 m à 8,49 m	2,95 m	1 783,20 €	1 486,00 €	2 674,80 €	2 229,00 €
G	8,50 m à 8,99 m	3,10 m	1 926,30 €	1 605,25 €	2 889,45 €	2 407,88 €
H	9,00 m à 9,49 m	3,25 m	2 067,92 €	1 723,27 €	3 101,88 €	2 584,90 €
I	9,50 m à 9,99 m	3,40 m	2 210,91 €	1 842,43 €	3 316,37 €	2 763,64 €
J	10,00 m à 10,99 m	3,70 m	2 423,93 €	2 019,94 €	3 635,90 €	3 029,92 €
K	11,00 m à 11,99 m	4,00 m	2 666,76 €	2 222,30 €	4 000,14 €	3 333,45 €
L	12,00 m à 12,99 m	4,30 m	2 938,10 €	2 448,42 €	4 407,15 €	3 672,63 €
M	13,00 m à 14,00 m	4,60 m	3 231,95 €	2 693,29 €	4 847,93 €	4 039,94 €
N	> à 14,00 m	4,90 m	3 555,73 €	2 963,11 €	5 333,60 €	4 444,67 €

B. Tarifs escales, hebdomadaire, mensuel et forfait hiver

Cas particulier :

Les multicoques usagers seront tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5 avec arrondi à 0,5 € le plus proche.

En cas de 3 nuits consécutives : gratuité de la 3ème nuit

2020																						
(Tarifs en euros)																						
Catégories Monocoques			SAISON (1er juillet - 31 août)						INTER SAISON (sept., avril, mai, juin)						HIVER (1er octobre - 31 mars)						FORFAIT HIVER TTC	FORFAIT HIVER HT
	longueur	largeur	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT		
A	< à 6 m	2,30 m	16,35	13,63	93,20	77,67	327,00	272,50	12,25	10,21	69,85	58,21	245,00	204,17	8,20	6,83	46,75	3 896,00	164,00	136,67	590,40	492,00
B	6m-6,49m	2,45 m	19,30	16,08	110,00	91,67	386,00	321,67	14,50	12,08	82,65	68,88	290,00	241,67	9,65	8,04	55,00	45,83	193,00	160,83	694,80	579,00
C	6,50m-6,99m	2,60 m																				
D	7m-7,49m	2,70 m	22,00	18,33	125,40	104,50	440,00	366,67	16,50	13,75	94,05	78,38	330,00	575,00	11,00	9,17	62,70	52,25	220,00	183,33	792,00	660,00
E	7,50m-7,99m	2,80 m																				
F	8m-8,49m	2,95 m	24,95	20,79	142,20	118,50	499,00	415,83	18,70	15,58	106,60	88,83	374,00	311,67	12,45	10,38	70,95	59,13	249,00	207,50	896,40	747,00
G	8,50m-8,99 m	3,10 m																				
H	9m-9,49m	3,25 m	27,75	23,13	158,20	131,83	555,00	462,50	20,80	17,33	118,55	98,79	416,00	346,67	13,90	11,58	79,25	66,04	278,00	231,67	1 000,80	834,00
I	9,50m-9,99m	3,40 m																				
J	10m-10,99m	3,70 m	30,60	25,50	174,40	145,33	612,00	510,00	22,95	19,13	130,80	109,00	459,00	382,50	15,30	12,75	87,20	72,67	306,00	255,00	1 101,60	918,00
K	11m-11,99 m	4,00 m	33,45	27,88	190,65	158,88	669,00	557,50	25,10	20,92	143,05	119,21	502,00	418,33	16,75	13,96	95,50	79,58	335,00	279,17	1 206,00	1 005,00
L	12m-12,99m	4,30 m	36,40	30,33	207,50	172,92	728,00	606,67	27,30	22,75	155,60	129,67	546,00	455,00	18,20	15,17	103,75	86,46	364,00	303,33	1 310,40	1 092,00
M	13m-13,99m	4,60 m	39,00	32,50	222,30	185,25	780,00	650,00	29,25	24,38	166,70	138,92	585,00	487,50	19,50	16,25	111,15	92,63	390,00	325,00	1 404,00	1 170,00
N	> à 14 m	4,90 m	42,10	35,08	239,95	199,96	842,00	701,67	31,60	26,33	180,10	150,08	632,00	526,67	21,05	17,54	120,00	100,00	421,00	350,83	1 515,60	1 263,00

(Tarifs en euros)																						
Catégories Multicoques			SAISON (1er juillet - 31 août)						INTER SAISON (sept., avril, mai, juin)						HIVER (1er octobre - 31 mars)						FORFAIT HIVER TTC	FORFAIT HIVER HT
	longueur	largeur	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT	jour TTC	jour HT	sem. TTC	sem. HT	mois TTC	mois HT		
A	< à 6 m	2,30 m	24,55	20,46	139,80	116,50	490,50	408,75	18,40	15,33	104,80	87,33	367,50	306,25	12,30	20,25	70,15	58,46	246,00	205,00	885,60	738,00
B	6m-6,49m	2,45 m	28,95	24,13	165,00	137,50	579,00	482,50	21,75	18,13	124,00	103,33	435,00	362,50	14,50	12,08	82,50	68,75	289,50	241,25	1 042,20	868,50
C	6,50m-6,99m	2,60 m																				
D	7m-7,49m	2,70 m	33,00	27,50	188,10	156,75	660,00	550,00	24,75	20,63	141,10	117,58	495,00	412,50	16,50	13,75	94,05	78,38	330,00	275,00	1 188,00	990,00
E	7,50m-7,99m	2,80 m																				
F	8m-8,49m	2,95 m	37,40	31,17	213,30	177,75	748,50	623,75	28,05	23,38	159,90	133,25	561,00	467,50	18,70	15,58	106,45	88,71	373,50	311,25	1 344,60	1120,50
G	8,50m-8,99 m	3,10 m																				
H	9m-9,49m	3,25 m	41,65	34,71	237,30	197,75	832,50	693,75	31,20	26,00	177,85	148,21	624,00	520,00	20,85	17,33	118,90	99,08	417,00	347,50	1 501,20	1251,00
I	9,50m-9,99m	3,40 m																				
J	10m-10,99m	3,70 m	45,90	38,25	261,60	218,00	918,00	765,00	34,45	28,71	196,20	163,50	688,50	573,75	22,95	19,13	130,80	109,00	459,00	382,50	1 652,40	1377,00
K	11m-11,99 m	4,00 m	50,20	41,83	286,00	238,33	1 003,50	836,25	37,65	31,38	214,60	178,83	753,00	627,50	25,15	20,92	142,25	119,38	502,50	418,75	1 809,00	1507,50
L	12m-12,99m	4,30 m	54,60	45,50	311,25	259,38	1 092,00	910,00	40,95	34,13	233,40	194,50	819,00	682,50	27,30	22,75	155,65	129,71	546,00	455,00	1 965,60	1638,00
M	13m-13,99m	4,60 m	58,50	48,75	333,45	277,88	1 170,00	975,00	43,90	36,58	250,05	208,38	877,50	731,25	29,25	24,38	166,75	138,96	585,00	487,50	2 106,00	1755,00
N	> à 14 m	4,90 m	63,15	52,63	359,95	299,96	1 263,00	1 052,50	47,40	39,50	270,15	225,13	948,00	790,00	31,60	26,33	180,00	150,00	631,50	526,25	2 273,40	1894,50

Les navires dont la longueur est égale ou supérieure à 15 mètres sont soumis à une taxe supplémentaire de:

Basse saison		Inter saison		Haute saison	
TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
2,15 €	1,79 €	3,15 €	2,63 €	4,15 €	3,46 €

C. Mouillage 2020 (+ 1,00 %)

Mai - Juin - Septembre				Juillet - Août				Forfait 2 mois Juillet-Août		Forfait saison 1er mai-30 sept	
Sem. TTC	Sem. HT	Mois TTC	Mois HT	Sem. TTC	Sem. HT	Mois TTC	Sem. HT	TTC	HT	TTC	HT
21,95 €	18,29 €	59,35 €	49,46 €	55,85 €	46,54 €	121,80 €	101,50 €	237,05 €	197,54 €	285,96 €	238,29 €

D. AIRE DE CARENAGE / ZONE TECHNIQUE (+1,00%)

	TTC	HT
Pour les plaisanciers ayant une location annuelle ou amodiataire		
Les deux premiers jours	gratuit	
La journée supplémentaire	6,02 €	5,02 €
Pour les autres plaisanciers		
Les 30 premiers jours, la journée	7,90 €	6,58 €
La journée supplémentaire	15,57 €	12,98 €
Réduction de 50% du 1er novembre au 1er mars		

E. Parking à Terre (+1,00%)

Visiteurs		Usagers année		Forfait Hiver	
		TTC	HT	TTC	HT
(1) 30% du tarif à flot du 01/06 au 30/09	<8m	1,16	0,97 €	209,96 €	174,97 €
	8m à 10m	1,57	1,31 €	284,17 €	236,81 €
	10m à 14m	2,89	2,41 €	523,09 €	435,91 €
	>14m	3,37	2,81 €	609,97 €	508,31 €

(1) en dehors de cette période, le tarif d'usager à l'année s'applique

F. CALE DE MISE A L'EAU

Passage unitaire	Forfait 5 passage ou	Forfait mensuel	Forfait annuel
8,00 €	30,00 €	80,00 €	200,00 €

2. TARIFICATIONS PARTICULIERES & SERVICES DIVERS					
A. Tarifications particulières					
2020					
			TTC	HT	
Multicoques	Longueur du navire x 1,50				
Navires à passagers et d'excursions touristiques	- Bateaux d'une capacité de 1 à 25 personnes	Accostage pour embarquement	8,65 € / escale	7,21 € / escale	
	- Vedettes d'une capacité de plus de 25 personnes	Accostage pour embarquement	54,65 € TTC / escale	45,54 € HT / escale	
Réductions de 20 % du tarif affiché	- pour les écoles de voile et l'association PNCM, sur demande écrite préalable - du 1er septembre au 30 juin, pour les groupes (minimum 5 navires) sur demande de réservation préalable				
Gratuité de la 3ème nuit	- pour tout séjour dont la durée est au moins de 3 jours consécutifs				
Exemption de taxes et redevances	- pour les navires appartenant à l'Etat ou affectés à son navire				

B. Services Divers		
	TTC	HT
Remorquage à l'intérieur du port	24,00 €	20,00 €
Utilisation de la pompe à cale	gratuité	
Taxe d'enlèvement d'objet encombrants sur les pontons et les catways	10,00 €	8,33 €

3. AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS			
A. Liste d'attente			
2020			
	TTC	HT	
Frais d'inscription à régler le jour de l'inscription	50,00 €	41,67 €	
Frais de suspension de contrat	50,00 €	41,67 €	
B. Badge d'accès au parking			
2020			
	TTC	HT	
Pour les plaisanciers ayant une location annuelle ou amodiataire	10,00 €	8,33 €	
Règles d'accès au parking :			
Le nombre d'emplacements étant limité, un seul véhicule par usager est autorisé à stationner sur le parking.			
La vignette de stationnement doit être apposée sur le véhicule de façon visible pour d'éventuels contrôles. Les propriétaires de véhicules non autorisés, ne disposant pas de vignette, pourront être poursuivis.			
Les titulaires du badge s'engagent à ne pas faire pénétrer d'autres véhicules que le leur, sauf accord de la Capitainerie.			

C. Douches		
2020		
Réservées aux plaisanciers	Gratuit	

D. Laverie	2020	
	TTC	HT
Petite machine (6kg)	5,50 €	4,58 €
Grosse machine (9 kg)	7,00 €	5,83 €
Sèche-linge	2,00 €	1,67 €
Dose lessive	0,60 €	0,50 €

E. Impression	2020	
	TTC	HT
Copie A4 noir et blanc	0,30 €	0,25 €
Copie A4 couleur	0,60 €	0,50 €

F. Produits divers	2020		
	TTC	HT	% gratuit
1. Produits d'hygiène et d'entretien			
Format voyage (gel douche/shampooing/2 en 1)	2,00 €	1,67 €	10%
Gel douche 300 ml	4,50 €	3,75 €	10%
shampooing (200ml)	4,00 €	3,33 €	10%
Brosse à dent (à l'unité)	5,00 €	4,17 €	10%
Dentifrice	3,50 €	2,92 €	10%
Liquide vaisselle (500 ml)	3,50 €	2,92 €	10%
Produits multi usages (1l)	5,00 €	4,17 €	10%
Eponges (lot de 2)	2,50 €	2,08 €	10%
2. Produits publicitaires			
Album photo "Histoire d'un port"	14,00 €	11,67 €	10%
Casquette adulte	9,00 €	7,50 €	10%
Casquette enfant	7,00 €	5,83 €	10%
Casquette "30 ans"	9,00 €	7,50 €	10%
Gobelet réutilisable "30 ans du port"	1,00 €	0,83 €	24%
Magnet	3,00 €	2,50 €	10%
Mug céramique (finition émaillé)	9,00 €	7,50 €	10%
Mug céramique	8,00 €	6,67 €	10%
Pavillon 35x35	8,00 €	6,67 €	70%
Pavillon 100x100	35,00 €	29,17 €	50%
Polo	15,00 €	12,50 €	10%
Porte-clés	4,00 €	3,33 €	10%
porte-clés décapsuleur	5,00 €	4,17 €	10%
T-Shirt	10,00 €	8,33 €	10%

4. PROFESSIONNELS		
A. Redevance Terrasses du Port		
		2020
		HT
le m ²		25,00 €

B. La Buvette		
	Surface m ²	Redevance /m ²
		30 € HT/m ²
bâtiment	33,99	1 019,70 €
terrasse	77,43	2 322,90 €
cabane	13,79	413,70 €
TOTAL HT		3 756,30 €

C. Professionnels du nautisme		2020
		HT
Stationnement matériel - durée 12 mois - le m ²		12,00 €

D. Billeterie croisières		2020
		HT
Location annuelle cabine de billeterie		750,00 €

E. Cale de Mise à l'eau	
	2020
	HT
Forfait annuel	410,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les tarifs 2020 proposés ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

2.3 BUDGET CAMPING MUNICIPAL : VOTE DES TARIFS 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser les tarifs liés au budget annexe du Camping Municipal pour l'année 2020.

Vu les propositions de la Commission des finances du 5 décembre 2019,

Il propose les tarifs suivants :

1. CAMPING	2020			
	Basse saison		Haute saison	
	15/03 au 30/06 01/09 au 15/10		01/07 au 31/08	
	TTC	HT	TTC	HT
Emplacements				
Forfait 1 à 2 personnes + véhicules	15,00 €	13,64 €	19,00 €	17,27 €
Forfait 3 personnes	18,00 €	16,36 €	22,00 €	20,00 €
Personne supplémentaire au-delà de 3	4,00 €	3,64 €	5,00 €	4,55 €
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit			
Enfant de 2 à 7 ans	2,50 €	2,27 €	3,00 €	2,73 €
Chiens - animaux (catégories 1 et 2 refusées)	3,10 €	2,82 €	3,10 €	2,82 €
Groupe de + de 10 personnes (associations, centres de loisirs, colonies)	Forfait 3 personnes + 3,10 € TTC soit + 2,82 € HT par personne supplémentaire			
Saisonniers (3 par emplacement)			6,00 €	5,45 €
Garage mort	4,00 €	3,64 €	18,00 €	16,36 €
Branchement électrique	4,10 €	3,73 €	4,10 €	3,73 €
Raccordement eau et assainissement	4,10 €	3,73 €	4,10 €	3,73 €
Frais de dossier pour toute réservation	15,50 €	15,50 €	15,50 €	15,50 €

2. LAVERIE	2020	
	TTC	HT
	Machine à laver 6 kg	5,50 €
Sèche-linge	2,00 €	1,67 €

L'augmentation des tarifs proposée pour les forfaits 1 à 2 personnes et 3 personnes se justifie par les travaux de construction du nouveau bloc sanitaire et l'emplacement géographique du Camping et ses services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les tarifs 2020 proposés ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

2.4 BUDGET PHARE DE CHASSIRON : VOTE DES TARIFS 2020

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser les tarifs liés au budget annexe du Phare de Chassiron pour l'année 2020.

Vu les propositions de la Commission des finances du 5 décembre 2020,

Il propose les tarifs suivants :

1. BOUTIQUE			
Articles	2020		
	HT	TTC	% Gratuit
Album photo "Histoire d'un port"	13,27 €	14,00 €	5
Autocollant	0,42 €	0,50 €	10
Bière des naufrageurs	2,17 €	2,60 €	4
Blocs magnétiques	3,33 €	4,00 €	4
Blocs notes	1,90 €	2,00 €	8
Cahiers d'Oléron	5,69 €	6,00 €	5
Calendriers	6,67 €	8,00 €	4
Carte postale héron 10 x 15	0,83 €	1,00 €	5
Carte postale héron 10 x 21	1,25 €	1,50 €	5
Carte postale jack 10x15	0,29 €	0,35 €	1
Carte postale jack 10x20 + enveloppe	0,83 €	1,00 €	2
Carte postale puzzle	1,83 €	2,20 €	1
Carte postale Cambier 10x15	0,83 €	1,00 €	5
Casquette adulte	6,67 €	8,00 €	4
Casquette enfant	4,17 €	5,00 €	4
Clés USB	13,33 €	16,00 €	5
Cognac VSOP	25,83 €	31,00 €	5
Confiture Bio - Le mouton vert	5,59 €	5,90 €	5
Crayon de couleur + taille crayon	2,08 €	2,50 €	4
Dépliant 12 C.P.	2,92 €	3,50 €	4
Enveloppe 10x15	0,21 €	0,25 €	1
Guide Oléron	4,74 €	5,00 €	4
Je m'amuse avec les phares	1,90 €	2,00 €	4
Jeux de cartes	6,67 €	8,00 €	5
jeux des 7 familles	5,42 €	6,50 €	5
Limonade	2,42 €	2,90 €	4
Livre "Biodiversité Chassiron"	18,96 €	20,00 €	5
Livre "Gardiens de phares"	4,74 €	5,00 €	4
Livre "découvrir les phares des côtes de Fr	7,58 €	8,00 €	5
Livre "guide des phares"	4,74 €	5,00 €	4

Articles	2020		
	HT	TTC	% Gratuit
Livre "Je découvre Chassiron"	4,64 €	4,90 €	5
livre "Les écluses pour enfant	7,58 €	8,00 €	5
Livre "les Phares de Charente-Maritime"	18,96 €	20,00 €	5
Livre "Mémoire de pierre"	23,70 €	25,00 €	5
Livre "pêche et pêcheurs au XVIIIe siècle"	45,50 €	48,00 €	5
Livre "La pointe de Chassiron"	28,34 €	29,90 €	5
Livre "les p'tits secrets des phares"	5,21 €	5,50 €	5
Livre "les petits secrets de l'île d'Oléron"	5,21 €	5,50 €	5
Livre "l'énigme du Phare de Chassiron"	13,27 €	14,00 €	5
Livre de coloriage	4,27 €	4,50 €	4
Livre de coloriage AIDA	4,74 €	5,00 €	4
Livre de contes	18,96 €	20,00 €	2
Livre écluse à poissons	3,79 €	4,00 €	5
Livres Phares et Balises	3,32 €	3,50 €	2
Livret personnalité anglais	2,65 €	2,80 €	2
Livret personnalisé Allemand	2,65 €	2,80 €	2
Magnet	2,92 €	3,50 €	2
Marque-page	1,67 €	2,00 €	2
Médaille souvenir	1,67 €	2,00 €	1,50
Miniatures	7,50 €	9,00 €	1
Mugs	5,42 €	6,50 €	5
Pineau "Phare" 50 cl	11,33 €	13,60 €	5
Pineau 37,5 cl	4,29 €	5,15 €	5
Pineau 75 cl	8,29 €	9,95 €	5
Porte-clés	2,50 €	3,00 €	5
Poster 40x60	4,17 €	5,00 €	2
Poster héron 20x60	6,67 €	8,00 €	5
Sac "Chassiron"	10,00 €	12,00 €	5
Sac "Chassiron enfant"	5,00 €	6,00 €	5
Sel	2,37 €	2,50 €	1
set de table	4,17 €	5,00 €	2
Stylo 1er prix	0,83 €	1,00 €	5
Stylo bois de rose	5,00 €	6,00 €	5
T-shirt adulte	10,00 €	12,00 €	4
T-shirt enfant	8,33 €	10,00 €	4

1. VISITES			
	2020		
A. Visite du Phare			
<u>Individuels</u>	Phare	Musée	Combiné
Adultes	3,00 €	3,00 €	5,00 €
Adultes handicapés	2,50 €	2,50 €	4,00 €
Enfant de 6 à 15 ans	1,50 €	1,50 €	2,50 €
Enfant de - 6 ans	Gratuit		
<u>Groupe sauf juillet/août</u>	Phare	Musée	Combiné
Groupe enfants (scolaire/enfant)	1,00 €	1,00 €	1,50 €
Groupe / personne (à partir de 10 adultes)	2,50 €	2,50 €	4,00 €
Accompagnateurs	Gratuit		
B. Visites Guidées			
Adultes	4,00 €		
Enfant de 6 à 15 ans	2,00 €		
Enfant de - 6 ans	Gratuit		
Groupe enfants (scolaire/enfant)	1,50 €		
Groupe / personne (à partir de 10 adultes)	3,00 €		
Accompagnateurs	Gratuit		
C. Animations			
Adultes	5,00 €		
Enfant de 6 à 15 ans	3,00 €		
Enfant de - 6 ans	Gratuit		
Groupe enfants (scolaire/enfant)	2,00 €		
Groupe / personne (à partir de 10 adultes)	4,00 €		
Accompagnateurs	Gratuit		

2. MAISON DE LA POINTE	
	2020
Particulier	80 €/jour
Professionnel	50 €/jour

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que compte tenu des recettes de la boutique, le budget Chassiron va être partiellement soumis à TVA sur les dépenses et les recettes liées à la boutique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les tarifs 2020 proposés ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

2.5 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SNSM – STATION ILE D'OLERON LA COTINIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de la Station de la Cotinière de la SNSM. En effet, la SNSM souhaite changer son canot semi-rigide âgé de 15 ans par un canot pneumatique semi-rigide d'occasion. Ce nouveau canot leur permettra d'intervenir plus rapidement.

Afin de financer en partie ce nouveau bateau d'un montant de 40 000,00 €, la SNSM sollicite le concours des collectivités de l'île d'Oléron dont le plan de financement se répartit comme suit :

SNSM La Cotinière	20 000,00 €
Communauté de Communes	6 500,00 €
Commune de Saint Pierre d'Oléron	2 500,00 €
Commune de Saint Georges d'Oléron	2 000,00 €
Commune de Dolus d'Oléron	2 000,00 €
Commune du Grand Village Plage	1 000,00 €
Commune de Saint Denis d'Oléron	1 500,00 €
Commune de Saint Trojan les Bains	1 500,00 €
Commune du Château d'Oléron	2 000,00 €
Commune de La Brée les Bains	1 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide d'attribuer à la SNSM – Station de la Cotinière une subvention de 1 500,00 € pour l'achat d'un nouveau canot de sauvetage pneumatique semi-rigide.

2.6 REVERSEMENT DU FOND D'AMORÇAGE POUR LES RYTHMES SCOLAIRE AU SIVOS ST DENIS/LA BREE

Monsieur le Maire indique que l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est attribuée pour les établissements scolaires au prorata du nombre d'élèves. Cette aide est attribuée aux communes d'implantation des établissements.

Considérant que l'école de Saint Denis d'Oléron est gérée par le SIVOS St Denis/la Brée, il conviendrait de reverser à ce Syndicat la subvention versée au titre de l'année scolaire 2018/2019, soit un montant de 3 050,00 € (acompte de 1 050,00 € perçu en 2018 et le solde de 2 000,00 € perçu en 2019).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reverser intégralement l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires attribuée à la Commune de Saint Denis d'Oléron au titre de l'année scolaire 2018/2019, s'élevant à 3 050,00 € au SIVOS St Denis/la Brée,
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 657358.

2.7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE HISTORIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE MARITIME

Monsieur le Maire indique que la restauration des registres d'Etat Civil est éligible au Fond de restauration du patrimoine documentaire historique du Conseil Départemental 17 à hauteur de 50 % du coût HT dans la limite de 4 000 € HT par an.

Cette subvention peut être attribuée après avoir recueilli l'avis technique conforme des Archives départementales.

il a été demandé 3 devis pour la restauration de 3 registres (Naissances, Mariages, Décès de 1904-1913) :

Entreprise	Montant HT	Avis des archives départementales	Montant de la subvention pouvant être sollicitée	Reste à charge de la commune TTC (dépense d'investissement)
L'atelier du patrimoine	977,91 €	Conforme	488,95 €	687,54 €
J. Ardouin et Cie	1 157,00 €	Non conforme	0,00 €	1 388,40 €
Fabrègue	1 285,30 €	Non conforme	0,00 €	1 542,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'opération de restauration de 3 registres d'Etat Civil,
- De retenir l'entreprise "l'Atelier du patrimoine" pour la restauration de 3 registres d'Etat civil dont le montant des travaux s'élève à 977,91 € HT soit 1 173,49 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fond de restauration du patrimoine documentaire historique du Conseil départemental de la Charente Maritime d'un montant de 687,54 €.

2.8 SMACL : REMBOURSEMENT DES FRAIS IRREPETIBLES (AFFAIRE DUARTE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'affaire DUARTE pour une construction illégale, Monsieur DUARTE avait été condamné, par jugement du 5 octobre 2018, à verser à la Commune la somme de 1 500,00 € au titre des frais irrépétibles. La SMACL étant subrogée dans les droits de la commune dans le cadre de notre contrat d'assurance, par délibération du 6 mars 2019, il avait été autorisé à reverser cette somme à la SMACL.

Nous avons été destinataire de la SMACL d'un chèque de 414,00 € en reversement des frais irrépétibles nous revenant. Il convient d'accepter cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement des frais irrépétibles d'un montant de 414,00 € lié à l'affaire DUARTE, proposée par le Société d'Assurance des Collectivités Locales.

3. PERSONNEL

3.1 COMMUNE : CREATION DE POSTE DE VACATAIRE POUR LA DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la collectivité va avoir recours à une personne chargée de la distribution du bulletin municipal au cours du mois de décembre 2019.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait, il est possible de faire appel à un vacataire dans le cadre de la distribution du bulletin municipal.

La mission confiée au vacataire devra se dérouler du 26 au 31 décembre 2019 et sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement.

Le montant de la vacation sera fixée à 747,00 € brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste de vacataire pour la distribution du bulletin municipal qui se déroulera du 26 au 31 décembre 2019
- Fixe le montant de la vacation à 747,00 € brut
- Charge le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste,
- Dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

3.2 PHARE DE CHASSIRON : CREATION DE POSTE DE REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que 2 agents du service du Phare de Chassiron ont demandé à travailler à temps partiel :

- 1 agent à 80% pour élever un enfant de moins de 3 ans,
- 1 agent à 70% pour convenance personnelle

Considérant que pour le bon fonctionnement du service il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin d'assurer le remplacement du personnel titulaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi contractuel au grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5/35^{ème} du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'échelon 1 du grade de recrutement.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020 du Phare de Chassiron

4. AFFAIRES GÉNÉRALES

4.1 ORGANISATION DU MARCHÉ DES CRÉATEURS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'organisation du marché des créateurs avait été confiée à l'association d'artistes "Les Arts ont dit". Le service de la mairie validait le plan de disposition des bancs, le nombre d'exposants et vérifiait que la qualité des produits proposés correspond à la volonté de la collectivité. L'association versait à la collectivité une redevance d'occupation du domaine public.

Au cours de la saison 2019 des mésententes et désaccords importants sont apparus au sein de l'association, qui a donné lieu au départ du président.

Monsieur le Maire a rencontré l'ancien président et la nouvelle présidente de l'association. Au cours de ces entretiens il est apparu la possibilité de création d'une deuxième association qui pourrait également prétendre à l'organisation du marché des créateurs.

Monsieur le Maire propose, afin d'éviter tout conflit, que l'organisation du marché des créateurs soit reprise par les agents municipaux chargés du marché de jour pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que l'organisation du marché des créateurs sera reprise par le service de la collectivité.

4.2 PRESENTATION D'UN PROJET DE BALADE EN CALECHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la réunion de Conseil du 12 décembre 2018, il avait émis un avis favorable pour la création de l'activité "balade en calèche" présentée par Mademoiselle Yseult DELOUTEAU sous réserve de modification du trajet initial qui devait être validé par le service de la Police municipale.

Ce projet n'a pas pu se concrétiser en 2019 pour des raisons personnelles.

Mademoiselle Yseult DELOUTEAU a repris contact avec Monsieur le Maire afin de relancer ce projet pour l'année 2020. Elle a contacté le service de la Police municipale pour aménager son parcours comme cela avait été évoqué lors du précédent débat.

Le circuit partirait du port de plaisance pour rallier le Phare de Chassiron en passant par les Huttes. Le retour s'effectuerait par le RD 734 puis la rue De Lattre de Tassigny

Il est demandé que son cheval soit équipé pour éviter que les déjections ne restent pas sur la voie publique.

Son emplacement au port de plaisance serait l'espace vert ombragé situé au bout du parking de la capitainerie, face au Canot de Sauvetage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de l'activité "balade en calèche" présenté par Mademoiselle Yseult DELOUTEAU conformément au parcours validé par la Police municipale.

5. BUDGETS ANNEXES

5.1 PORT DE PLAISANCE

5.1.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SEJOUR (MR JEAN-CLAUDE PERROTIN)

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal une demande de remboursement d'un emplacement de mouillage formulée auprès des services du Port de Plaisance.

Monsieur Jean-Claude PERROTIN avait réservé une bouée au mouillage de Soubregeon du 1^{er} mai au 30 septembre 2019. Ayant eu un problème technique sur son bateau, il n'a pu le mettre au mouillage qu'une nuit (du 22 au 23/07/2019). Il demande le remboursement de la totalité du forfait de location d'emplacement de mouillage soit 283,10 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accorder le remboursement exposé ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 MEDECIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Médical RH a proposé 2 médecins. Le premier est âgé de 45 ans et père de 2 enfants. La condition essentielle selon médical RH pour qu'il s'installe à Saint Denis est qu'il puisse réaliser 50 actes par jour. Après avis du médecin en place, la demande de ce médecin a semblé démesurée. Aucune suite n'a été donnée à cette candidature.

Un second médecin a été proposé, une femme, qui s'est désistée avant même une prise de contact.

6.2 MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire a été informé par le Département que les familles BLANCHARD et DAUPHIN allaient faire un recours contre la modification du PLU au sujet de la diminution de la zone commerciale au profit de la zone Naturelle.

D'autre part, la famille DAUPHIN ne souhaite finalement pas vendre les parcelles et les bâtiments situés à droite de l'entrée du Phare, alors que le Département a accepté leur offre financière, car elle considère que ces biens doivent être intégrés au fonds de commerce de l'établissement mis en vente (hôtel, restaurant, boutique, pizzeria...)

6.3 REQUALIFICATION PAYSAGERE DE LA POINTE DE CHASSIRON

Monsieur le Maire souhaite présenter l'avant projet validé en novembre par le Comité de Pilotage pour la requalification paysagère de la pointe de Chassiron. Quelques modifications ont été apportées au projet présenté lors d'un précédent Conseil.

- Parking à l'entrée du site : la déambulation piétonne débiterait au niveau du parking et la voie nord serait supprimée. La route longerait le parking immédiatement à gauche pour rejoindre la route existant à l'opposé du parking. Le parking réservé au bus sera déplacé au nord-ouest du parking voiture et un emplacement réservé à la navette estivale sera créé.

- Stationnement : le projet de rendre payant le stationnement du parking n'est pas prévu dans l'avant-projet.
- Revêtement de sol : Les revêtements de sol seront imperméables sur la partie route qui est un axe de forte circulation. Cependant les revêtements prévus pour les voies dédiées à la déambulation piétonne seront perméables.
- Les vélos seront favorisés sur le site avec l'installation d'un grand parking à vélos (280 places).
- Création d'un auvent sur la place centrale qui serait un lieu de rassemblement. Des sanitaires autonettoyants y seraient intégrés. Le sanitaire situé à la pointe sera supprimé.
- Les différents parkings feront l'objet d'un aménagement paysager avec la plantation de haies et d'arbres.
- Les cheminements piétons seront délimités pour canaliser les piétons et la voie principale sera renforcée afin de permettre le passage de véhicules lourds amenés à desservir les commerces, le sémaphore et le phare.
- Avec l'accord des Phares et Balises, l'entrée du Phare sera déplacée afin de permettre la création d'un chemin piétonnier à l'Ouest.
- L'ancien emplacement de la Tour Colbert sera matérialisé au sol par une empreinte en métal.
- Les patrimoines de l'Estran et historique seront valorisés sur la côte nord et Est du site tandis que sur la côte Ouest, le patrimoine terrestre et marin sera valorisé. Des boucles piétonnes à thèmes seront créées. Une des boucles partira du village de la Morelière jusqu'au Phare de Chassiron en passant le long de la falaise. Cependant cette partie du sentier reste à confirmer, car le Département connaît des difficultés d'acquisition et des contraintes techniques.

Le montant des travaux pourrait s'élever à 2,8 millions d'€uros. Le plan de financement n'est pas encore établi, cependant les différents partenaires sont :

- Le Département de la Charente-Maritime,
- La Région Nouvelle Aquitaine pour le volet tourisme,
- L'Etat pour le volet culturel,
- Peut-être l'Europe,
- La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron,
- La Commune de Saint Denis d'Oléron.

Le projet se concrétisera en 2021-2022.

6.4 DSP DU PHARE DE CHASSIRON

La Délégation de Service Public doit être renouvelée au cours du 1^{er} trimestre 2021. Le dossier de candidature devra être déposé en septembre 2020. Un oral doit avoir lieu en février ou mars 2020 afin de présenter le bilan de la DSP actuelle. Le cabinet AVEC travaille activement sur ce dossier de présentation.

Si la DSP n'était pas renouvelée, le personnel du Phare de Chassiron devrait être reclassé au sein des différents services de la Commune.

6.5 PORT DE PLAISANCE

La tempête Amélie a occasionné des dégâts qui sont en cours d'expertise par l'assureur de la Commune. Les travaux nécessaires à la remise en état des pontons auront un impact certain sur le budget 2020 du Port de Plaisance.

6.5 BASE NAUTIQUE

Monsieur TREUSSART indique aux membres du Conseil municipal qu'il est impératif qu'une gouttière avec récupérateur d'eau soit installée sur la base nautique. En effet, les eaux de pluie tombent à l'aplomb du toit de la base sur l'escalier extérieur en bois ce qui le dégrade fortement. Dans un second temps il est nécessaire de remplacer l'escalier extérieur dont les planches sont très abimées.

Le responsable du port de plaisance a demandé un devis pour un escalier extérieur en acier. Monsieur le Maire précise que cette modification ne peut intervenir qu'avec l'accord de l'architecte qui a conçu le bâtiment et après le dépôt d'une déclaration préalable.

En ce qui concerne la gouttière avec récupérateur d'eau, ces travaux pourraient être éligibles à des subventions.

La faisabilité financière de ces travaux sera étudiée au moment de l'élaboration du budget 2020 du Port de Plaisance.

6.7 JOURNÉE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DES HANDICAPS DE L'ÎLE D'OLÉRON

Monsieur THIBAUDEAU informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la journée de l'Accessibilité et des Handicaps de l'Île d'Oléron organisée le 6 décembre, une déambulation a été organisée par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron dans le Centre Bourg de Saint Denis. Cette déambulation permet de sensibiliser les participants, à l'accessibilité des voiries et des commerces, et la mise en situation de handicap en décelant les obstacles du quotidien auxquels les personnes en situation de handicap font face. Les travaux effectués au cours de l'année, dans le cadre du Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces Publics, sont aussi un objectif de ces déambulations, afin de savoir ce qui a été fait ou ce qui est prévu.

Cette déambulation s'est tenue en présence d'élus de la municipalité, de professionnels du secteur médico-social et des représentants des Personnes à Mobilité réduite.

Les personnes présentes ont félicité la collectivité pour les aménagements réalisés dans le centre bourg. Quelques propositions de petits aménagements supplémentaires ont été évoquées.

A Saint Denis l'accessibilité est totale pour les services publics et services marchands du Centre Bourg grâce aux derniers aménagements réalisés.

6.8 MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël de Saint Denis est organisé par l'association IX OI sur la place du marché les 20 et 21 décembre 2019.

6.9 ARBRE DU NOËL DU PERSONNEL

L'arbre de Noël du personnel se déroulera mercredi 18 décembre 2019 à 17h30.

6.10 PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil municipal est prévu pour mercredi 22 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.